



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3171
5 février 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3171e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 5 février 1993, à 11 heures

Président : M. SNOUSSI (Maroc)

Membres :

Brésil	M. SARDENBERG
Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. ZHANG Yan
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Nouvelle-Zélande	M. O'BRIEN
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. ARRIA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 35.

SOUHAITS DE BIENVENUE A S. E. MME MADELEINE K. ALBRIGHT, REPRESENTANTE PERMANENTE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT : Je voudrais tout d'abord, dès le début de la présente séance, souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom du Conseil, à la nouvelle Représentante permanente des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. Mme Madeleine K. Albright, et lui dire que nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec elle dans l'accomplissement des travaux du Conseil.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour ma délégation que de vous voir, vous, un ami auquel nous sommes particulièrement attachés, assumer la présidence. Mon pays entretient depuis longtemps des relations cordiales avec le vôtre, et vous pouvez être assuré de la coopération des Etats-Unis dans l'accomplissement des travaux qui nous attendent.

Qu'il me soit permis de dire que c'est un très grand honneur pour moi que de représenter les Etats-Unis au Conseil de sécurité. C'est également un défi considérable. En un intervalle de temps particulièrement bref, le Conseil de sécurité, qui était appelé à se pencher auparavant de façon marginale sur les questions de paix et de sécurité internationales, en est devenu le centre absolu d'examen.

Mme Albright (Etats-Unis)

En tant qu'observatrice, commentatrice et critique amicale, j'ai suivi de près avec une admiration et un respect croissants, le genre de travail dont cet organe s'acquitte en vue d'orienter et de protéger les intérêts de sécurité communs de la communauté internationale. A partir d'aujourd'hui, en ma qualité de représentante du Président Clinton et de tous les Américains, je consacrerai, au nom de mon pays, mes efforts les plus énergiques à la réalisation de cette très importante tâche, comme je sais que l'ont fait avant moi mes prédécesseurs.

L'objectif fondamental qui orientera mon action au Conseil relève de notre responsabilité commune dans l'édification d'un monde de paix fondé sur le respect des principes et protégé par une sécurité collective. Mon pays considère que l'Organisation des Nations Unies doit être au coeur de cet effort, et nous nous engageons à lui apporter notre appui total.

Le PRESIDENT : Je remercie infiniment la représentante des Etats-Unis pour les paroles aimables qu'elle a eues pour mon pays et pour les paroles qu'elle a adressées au Conseil.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION ENTRE L'IRAQ ET LE KOWEIT

NOUVEAU RAPPORT SPECIAL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA MISSION
D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES POUR L'IRAQ ET LE KOWEIT
(S/25123 et Add.1)

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures. Les membres du Conseil sont saisis d'un nouveau rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, qui est publié sous la cote S/25123 et Add.1.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/25244, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/25244) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre ce projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela

Le PR. SIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 806 (1993).

Le Conseil a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 40.